

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis, JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c. Six mois, — 10 — 13 » Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 18 minutes du matin, Poste. 9 — 04 — Omnibus. 4 — 35 — soir, Express. 6 — 56 — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit). 7 — 52 — Omnibus-Mixte. 9 — 50 — Express. 5 — 47 — soir, Omnibus. 9 — 57 — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces... 20 c. la ligne. Dans les réclames... 30 — Dans les faits divers... 50 — Dans toute autre partie du journal... 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

Pour répondre à la légitime curiosité du public, nous avons publié dès jeudi soir, en supplément à l'Écho Saumurois, le discours de S. M. l'Empereur.

Nos abonnés servis par la poste ont reçu ce document important par notre journal aussi vite que par les journaux de Paris, et les abonnés de Saumur ont pu le lire dans l'Écho Saumurois 24 heures avant la réception du Moniteur

Chronique Politique.

On lit dans la France :

Jeudi, à une heure, l'Empereur a ouvert en personne la session législative dans la grande salle du palais du Louvre.

Une demie-heure avant l'arrivée de Sa Majesté, les grands corps de l'Etat, les députations et les personnes invitées occupaient les places qui leur étaient destinées.

Sur les degrés du trône se sont rangés les cardinaux, les ministres et les membres du conseil privé, les maréchaux et les amiraux, les présidents et vice-présidents, les présidents de section et les membres du conseil d'Etat.

En face du trône, à droite, se trouvaient le président, les vice-présidents du Sénat et les sénateurs; à gauche, le président, les vice-présidents du Corps législatif et les députés.

En arrière du Sénat et du Corps législatif se trouvaient placées des députations des grands officiers de la Légion-d'Honneur, de la cour

de cassation, de la cour des comptes, du conseil impérial de l'instruction publique, de l'Institut impérial de France, du clergé des différents cultes, le préfet de la Seine, le préfet de police, des députations du conseil municipal, du conseil de préfecture, etc.

Une partie de la galerie supérieure de droite était occupée par le corps diplomatique, qui n'a jamais été aussi nombreux, et celle de gauche par les femmes des ministres et des membres du conseil privé, des maréchaux, des amiraux, de grands officiers de la couronne et par les autres dames de la cour.

Les ambassadeurs annamites, avec leur riche costume asiatique, placés à côté de l'ambassadeur de Russie, attiraient tous les regards. On remarquait, en outre, parmi les membres du corps diplomatique, le nonce du saint-siège, lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre, S. Exc. Djemil-Pacha, ambassadeur de la Porte-Ottomane, etc.

Un peu avant une heure, Sa Majesté l'Impératrice, accompagnée de Son Altesse Monseigneur le Prince Impérial, est sortie du palais des Tuileries et s'est rendue au nouveau Louvre en voiture, à travers la haie formée par la garde nationale et la garde impériale. Sa Majesté a été reçue par les princes et les princesses de la famille impériale, et, entourée de ses dames d'honneur, elle s'est rendue à la tribune qui lui était réservée à droite du trône.

Des cris répétés de : « Vive l'Impératrice! vive le Prince Impérial! » ont accueilli l'arrivée de Sa Majesté et de Son Altesse Impériale.

En même temps une salve de vingt-et-un

coups de canon annonçait que S. M. l'Empereur quittait les Tuileries; comme S. M. l'Impératrice, il était en voiture escorté par les cent-gardes et un détachement de cavalerie de la garde.

Arrivée au pavillon Denon, Sa Majesté a mis pied à terre sous une vaste marquise, dressée pour la circonstance; elle a été reçue à son arrivée au Louvre par LL. AA. les princes de la famille de l'Empereur ayant rang à la cour, et le cortège est entré dans la grande salle, salué par les acclamations de toute l'assemblée.

Sa Majesté s'est placée sur le trône, ayant à ses côtés les princes du sang et les membres de la famille impériale.

Au moment où l'Empereur s'est préparé à parler, un silence religieux s'est établi, et S. M. a lu d'une voix ferme et accentuée son discours qui a été interrompu plusieurs fois par des marques d'approbation et suivi d'applaudissements enthousiastes et des cris répétés de : « Vive l'Empereur! »

Sa Majesté a ensuite reçu le serment des nouveaux sénateurs et des députés présents.

Après les prestations de serment et la proclamation de l'ouverture de la session par M. le ministre d'Etat, l'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial ont quitté la salle, suivis de leur cortège, au milieu des acclamations et des cris répétés de Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice! Vive le Prince Impérial!

Ces cris se sont renouvelés sur la place du Carrousel, jusqu'au moment de la rentrée de LL. MM. au palais des Tuileries. A une heure trois quarts la cérémonie était terminée.

La Correspondance générale de Vienne, du 4 novembre, dit :

Les journaux russes affirment que l'insurrection polonaise tire sa principale force des sentiments de la population féminine et cherchent à excuser ainsi les procédés des autorités russes envers les dames polonaises. Sans vouloir contester le patriotisme ardent des femmes polonaises, il est impossible d'excuser des barbaries envers un sexe faible, barbaries qui ne peuvent qu'augmenter la haine nationale contre les Russes. Les vexations et persécutions des femmes sont arrivées à un degré inouï, surtout dans la province d'Augustowo où les cosaques de Bachlanoff, envoyés par le général Mourawieff, sévissent avec une atrocité sauvage.

On lit dans la Gazette de Breslau :

On disait à Varsovie que le décret qui nomme définitivement le général Berg lieutenant du royaume de Pologne en remplacement du grand duc Constantin, était arrivé de St-Petersbourg.

L'individu qui a assailli le général de police Trépoff avec une hache dans la rue des Sénateurs, se nommait Ammor; c'était un ouvrier corroyeur. Il est mort des suites de la blessure que lui a faite le général Trépoff, au moment de l'arrestation.

Une proclamation du gouvernement national répudie l'assassinat du juge d'instruction Kuczynski, à Lemberg, et déclare que ce meurtre est le fait d'une vengeance privée.

Une nouvelle proclamation du chef polonais de la ville de Varsovie, engage les dames à déposer le deuil afin de mettre leur honneur et

FEUILLETON.

LA REVENDICATION DE L'HONNEUR.

ROMAN HISTORIQUE

(Suite.)

L'instituteur et le garde-champêtre se trouvaient également à Bayeux ce jour-là et étaient revenus dans la voiture du maire. Ce dernier les avait invités à prendre un air de feu à la cuisine, en attendant qu'il eût terminé avec M. Durosay.

Nous n'essaierons pas de peindre le sentiment d'horreur qui s'empara des arrivants, à la vue de la scène sanglante qui s'offrit à leurs regards.

Un seul cri leur échappa, cri d'épouvante et de consternation.

Le charretier, debout, la tête dans ses mains, anéanti, foudroyé, stupide, tournant le dos à la porte.

— Jean Loysel, s'écria M. Durosay, en le reconnaissant.

— Jean Loysel! répéta le maire... Malheureux! ajouta-t-il.

Le jeune charretier, pâle et tremblant, s'arracha

alors au sentiment de stupeur qui l'étreignait comme dans un étai et passa la main sur son front, comme pour rappeler ses idées.

— C'est vous, maître Durosay... C'est vous, monsieur Lambert, dit-il, comme sortant d'un rêve.

— Pauvre fille! dit M. Durosay.

— Préparez-vous à répondre, dit le maire à Jean Loysel.

— Je suis à vos ordres, monsieur Lambert.

— Vous allez subir votre premier interrogatoire.

— Interrogatoire!... Vous me croyez coupable, vous me prenez pour l'assassin? Ah! mon Dieu...

— Un meurtre a été commis... Vous êtes trouvé près de la victime, les mains et les vêtements ensanglantés...

— Ciel!

— Il est de mon devoir de vous arrêter.

— M'arrêter!

— Et de vous interroger...

— Je suis perdu... O ma Solange... ma petite Jeanne.

Le maire, qui justement avait acheté une écharpe à Bayeux, la tira de son portefeuille, et la ceignit.

ce qui venait de se passer.

— Veuillez vous asseoir à cette table et nous servir de secrétaire, monsieur Bernel, dit le maire à l'instituteur.

— Volontiers, monsieur le maire, répondit le maître d'école en s'asseyant et se disposant à écrire.

Jean Loysel, rendu au sentiment de la réalité, fort de sa conscience, retrouva toute sa présence d'esprit. Il raconta ce qui s'était passé depuis le moment où il avait quitté la ferme jusqu'à son retour. Il oublia toutefois de parler de son hémorragie et de l'objet trouvé par lui dans la cour.

— Pauvre garçon, dit M. Durosay, si les choses se sont, en effet, passées comme tu le dis, si tu es innocent, tu es à plaindre, car les apparences sont contre toi et tu auras bien du mal à te tirer de là.

— Dieu lit dans ma conscience, dit Jean, il me protégera.

— Fouillez le prévenu, dit le maire au garde champêtre.

— A vos ordres, monsieur le maire.

Et l'officier de police judiciaire visita les poches du charretier et en retira un mouchoir plein de sang et un rossignol.

Jean Loysel expliqua alors l'état dans lequel se

trouvait son mouchoir et la présence du crochet sur lui, mais il était trop tard.

Le rossignol fut introduit dans la serrure et en fit mouvoir facilement le pêne. Ce fait, qui était accablant, fut constaté au procès-verbal.

On sortit alors de la chambre.

On arriva dans la cuisine.

— Il me reste un pénible devoir à remplir, Jean Loysel, dit alors le maire : c'est de m'assurer de votre personne et d'employer les moyens usités, en pareil cas, pour prévenir une évasion de votre part.

— Je vous comprends, monsieur le maire... ordonnez, je suis prêt à obéir en tout ce que vous me commanderez.

Le maire dit un mot à l'oreille au garde champêtre, qui sortit et revint un instant après avec une corde neuve.

— Voici mes mains, monsieur le maire, dit le pauvre Jean, en croisant les poignets l'un contre l'autre.

— Cette scène est navrante, dit à mi-voix M. Durosay au maire.

— Que voulez-vous que je fasse, mon ami, répondit le maire.

— Je comprends... le devoir avant tout.

leur vie à l'abri de la brutalité de la soldatesque russe.

Cracovie, 4 novembre. — Le général Kruk a battu les Russes, le 30 octobre, près de Hrubieszow. L'insurrection prend un grand développement dans le palatinat de Lublin où plusieurs nouveaux détachements ont fait leur apparition.

Le *Czas* publie une Adresse des populations de la Lithuanie au gouvernement national: l'Adresse exprime l'inébranlable volonté de la Lithuanie de rester unie à la Pologne.

Le général Lewchine, à Varsovie, a publié une ordonnance qui règle minutieusement le costume des femmes. — Havas.

On écrit de Copenhague, le 2 novembre :

« Un nouveau courrier de cabinet est arrivé de Londres, porteur de dépêches pour notre ministre des affaires étrangères. Le comte Russell insisterait de la manière la plus expresse, auprès du gouvernement danois pour que toute collision entre les troupes allemandes et danoises soit évitée, si, comme il y a tout lieu de le croire, l'exécution fédérale vient à s'accomplir dans les duchés. En conséquence, on annonce que le ministre de la guerre aurait ordonné aux généraux qui commandent dans les duchés, de se retirer avec leurs troupes derrière l'Eder. Il est inutile de faire observer qu'en prescrivant une mesure de cette nature, notre cabinet témoigne une fois de plus de sa modération et de son désir de voir le conflit dano-allemand soumis à l'arbitrage définitif des trois grandes puissances neutres. — Havas.

La reine d'Espagne a fait, à Madrid, le 4 novembre, l'ouverture des cortès.

Le discours royal dit que toutes les opinions constitutionnelles peuvent se produire dans les cortès. Il ajoute que les élections se sont faites avec ordre. S. M. parle ensuite des relations amicales de l'Espagne avec toutes les puissances étrangères. Elle annonce que la réforme de la Constitution est définitivement arrêtée. Les sénateurs seront héréditaires. On organisera les tribunaux ordinaires, militaires et de commerce, ainsi que les municipalités. Le discours royal parle encore d'autres lois sur la presse, sur l'ordre public, sur les employés, sur les élections, sur les finances. Le budget ne sera pas diminué. La reine déplore les événements de Saint-Domingue. Elle dit que la situation des provinces d'outre-mer sera réglée.

La démission donnée par plusieurs députés fonctionnaires de l'opposition a été acceptée par le conseil des ministres. — Havas.

On a des lettres de la Réunion du 7 octobre. A l'instigation du missionnaire anglais Ellis,

la reine de Madagascar aurait définitivement refusé de ratifier le traité conclu avec la France et la concession de terrains donnée à M. Lambert. La reine a en même temps rétabli les douanes.

M. Lambert, arrivé mercredi à Marseille, est reparti pour Paris avec les ingénieurs faisant partie de sa mission.

Le gouverneur de la Réunion a annoncé que les négociations avec le gouvernement Malgache étaient suspendues. Le commandant Dupré est reparti sur l'*Hermione* pour rentrer en France. — Havas.

#### L'EAU

EMPLOYÉE COMME MOYEN DE CHAUFFAGE.

Le monde scientifique est très-préoccupé d'une découverte récente, due à M. H. Girard, chimiste de Paris, et sur laquelle nous croyons devoir appeler l'attention de nos lecteurs.

Il s'agit d'un nouveau combustible, résultant de la décomposition du protoxyde d'hydrogène (eau) par l'application directe de la chaleur.

On nous a gracieusement montré les appareils; on nous a expliqué comment ils fonctionnent, et nous sommes émerveillés de leur simplicité, et de la facilité du travail que nécessite leur service.

Est-ce un moteur nouveau, est-ce une force nouvelle qui vient faire son apparition et détrôner la vapeur? Non; c'est tout simplement un combustible qui, à la manière du charbon, chauffe, mais qui a sur celui-ci le grand avantage de se trouver partout, d'être à la portée de tous les besoins, et de ne coûter que le prix presque insignifiant de la main-d'œuvre.

Reproduire ici par des calculs l'économie qui en ressortira, et cela pour chaque industrie, chemins de fer, marine, hauts fournaux, etc., demanderait des pages entières. Prenons un seul exemple :

Trois ateliers, l'un à Paris, le second à Lyon et le troisième à Marseille, dépensant chacun 200 francs par jour, fourniront à la Compagnie du chemin de fer de la Méditerranée tout le combustible nécessaire pour le service de 24 heures, service qui coûte environ 14,000 francs aujourd'hui.

Des expériences les plus complètes et les plus satisfaisantes ont eu lieu: elles seront prochainement rendues publiques, et ce sera alors que nous entrerons dans des détails que l'intérêt de l'inventeur ne permet pas d'aborder avant que tous les brevets à l'étranger soient pris.

C'est à l'obligeance de MM. Sandrier et C<sup>ie</sup>, banquiers, qui viennent de former une Société pour l'exploitation du nouveau procédé, que nous devons ces renseignements.

Des brevets sont déjà pris en France et dans plusieurs autres pays d'Europe, et une souscription des plus favorablement accueillies est

actuellement ouverte chez MM. Sandrier et C<sup>ie</sup>, rue du Conservatoire, 11.

Le capital est fixé provisoirement à 1 million. Les actions sont de 500 fr., rapportant intérêt à 5 0/0, en attendant la répartition des bénéfices exceptionnels qui les attendent.

On verse 125 fr. en souscrivant, et 125 fr. un mois après la clôture de la souscription. Le surplus ne sera appelé qu'au fur et à mesure des besoins sociaux.

Nous n'hésitons pas à dire que, depuis longtemps, il ne s'était pas présenté sur la place d'affaire plus importante et plus utile, ni de placement plus avantageux. Les titres, d'ailleurs peu nombreux, s'envoleront avec rapidité. J. PARADIS.

#### LES PORTS DE BREST.

L'entreprise des Ports de Brest est de celles qui s'imposent à l'attention publique par la grandeur du but et par un caractère d'utilité générale qui ne saurait être contesté. Aussi, malgré les obstacles de toute nature qui paralysent en ce moment l'activité du marché financier, les capitaux ont répondu avec empressement à l'appel qui leur était adressé par la maison Dautreaux, forte du patronage de la municipalité de Brest, dont le chef est à la tête du conseil de surveillance de la nouvelle société.

On est tout naturellement porté à établir une analogie entre l'affaire des Ports de Marseille, dont on connaît l'heureuse fortune, et celle des Ports de Brest, dont l'avenir ne paraît pas offrir de moins brillantes perspectives. En effet, si l'on a réalisé une plus-value considérable sur des terrains achetés à Marseille 50 fr. le mètre, que sera-ce à Brest, où les terrains n'ont coûté que 20 francs? Quels bénéfices ne réalisera-t-on pas lorsque cet admirable port de Brest, devenu port d'attache des services transatlantiques, sera le centre de tout le trafic européen avec New-York, dont il est plus rapproché que tous les autres ports de l'Europe?

Faire de Brest un Liverpool français, voilà l'œuvre à laquelle les capitaux sont appelés à concourir. Il leur aura été rarement donné de faire ainsi acte de patriotisme en même temps que d'intelligente administration, en s'associant à une affaire qui est destinée aux plus féconds développements. J. PARADIS.

#### Nouvelles Diverses.

Judi à 3 heures, les membres de l'ambassade Annamite ont été reçus par l'Empereur dans la salle du Trône, aux Tuileries. S. M. l'Impératrice et le Prince Impérial assistaient à cette réception, qui a eu lieu avec une grande solennité.

M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires

étrangères, a présenté à LL. MM. II. les envoyés de l'empire d'Annam. Les ambassadeurs annamites étaient accompagnés de leur interprète M. le capitaine de frégate Dubaret.

Un fourgon des équipages de la maison impériale s'était rendu à l'hôtel de la rue Lord Byron pour y prendre les nombreux cadeaux destinés à être offerts en présents à l'Empereur, à l'Impératrice et au Prince Impérial. Ces spécimens de l'art et de l'industrie annamites ont été offerts par les ambassadeurs à Leurs Majestés. — Havas.

— A propos d'histoire de chasse, le *Vexin* raconte l'aventure d'un Nemrod, de Gisors, qui, en visant sur un lièvre, tua un âne sur lequel étaient montées ses deux petites filles.

C'était un jeudi, jour de sortie pour les pensionnés. La famille X... résout une excursion au bois: monsieur chassera, madame brodera et ces demoiselles feront une partie d'âne. Tout allait pour le mieux, quand, du milieu d'un fourré, le chasseur entend partir un léger bruit.

Il se retourne et aperçoit à travers les broussailles un poil fauve et de longues oreilles que son imagination hallucinée lui fait prendre pour un lièvre gigantesque. Le coup part, mais un braiment lamentable accompagné de cris des jeunes filles ne tarde pas à instruire le chasseur de sa dangereuse méprise. La malheureuse bourrique avait reçu toute la charge en pleine tête.

Les amazones en ont été heureusement quittes pour la peur.

— Une vieille femme, qui vient de mourir subitement, laisse une rente affectée à ses deux chats et à son vieux chien accablé d'infirmités. A la mort de l'un des animaux, la rente est réversible sur les survivants, et lorsqu'ils auront tous payé tribut à la nature, elle sera partagée entre trois amies de la défunte, chargées jusque-là de venir à tour de rôle, soigner les matous et le caniche et de leur tenir compagnie.

Une autre rente est destinée à secourir annuellement un certain nombre de vieilles femmes caniphiles hors d'état d'acquitter la taxe sur les chiens.

#### Lettre de Mme la marquise de Bréhan

Paris, ce 17 avril 1862.

Monsieur, — par suite d'une maladie du foie, j'étais tombée dans un état de marasme qui a duré sept ans. Il m'était impossible de lire ou écrire; j'avais des battements nerveux par tout le corps, la digestion fort difficile, des insomnies persistantes et j'étais en proie à une agitation nerveuse insupportable qui me faisait aller et venir, sans pouvoir me reposer, pendant des heures entières; j'étais d'une tristesse mortelle. Plusieurs médecins anglais et français m'ayant prescrit des remèdes inutiles, en désespoir de cause j'ai voulu essayer de votre farine de Santé. Depuis trois mois, j'en fais ma nourriture habituelle; La *Revalescière* Du Barry est bien nommée, car béni soit le

Le garde champêtre se mit alors à lier les mains à Loysel.

— Ne serrez pas trop, dit le maire.

— Merci, monsieur le maire, dit le charretier, les yeux humides de larmes.

— Mettez-lui sa limousine, dit maître Durosay au garde champêtre.

— Je vous rends grâces, maître Durosay, dit Jean. Si je suis coupable, il est bon qu'on voie ces cordes de déshonneur; si je suis innocent, il est bon encore qu'on voie ces cordes...

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud... a dit le vieux M. Pierre Corneille.

Et l'on sortit de la ferme, pour conduire Jean Loysel à la chambre de sûreté de la commune, d'où il devait être transféré le lendemain à Bayeux, pour être mis à la disposition du procureur du roi.

Le garde champêtre était sorti pour aller acheter une corde chez l'épicier voisin et avait répandu la sinistre nouvelle.

Aussi, lorsque le charretier arriva à la porte de la rue, un grand nombre d'habitants s'y trouvaient-ils rassemblés pour le voir passer...

— Ah! le traître!

— Ah! le criminel!

— Ah! le scélérat!

Tels furent les noms qui accueillirent le malheureux Jean Loysel.

En ce moment, une femme portant un enfant à son cou et qui venait d'arriver, franchit la foule et s'avança vers la porte de la ferme.

— Mon mari! cria cette femme.

— Papa, ajouta l'enfant.

— Ma femme... mon enfant, s'écria le malheureux père.

La pauvre mère était tombée, inanimée, avec son enfant dans ses bras.

M. Durosay s'approcha d'elle et la fit transporter, ainsi que sa petite fille, chez son batteur en grange, qui demeurerait à quelques pas, et où il lui fit donner les soins que réclamait sa position.

— Mon Dieu, ayez pitié de nous, s'était écrié le pauvre Jean Loysel, en s'arrachant à cette scène déchirante...

#### IV. — LE JUGEMENT.

Huit jours après, Jean Loysel fut transféré de Bayeux à la maison d'arrêt de Caen, ville où la justice devait être appelée à décider de son sort, de son bonheur et même de sa vie, car il était prévenu de vol, suivi d'assassinat.

L'instruction de cette affaire dura près de six mois.

La vie passée du pauvre charretier fut fouillée jusque dans ses plus intimes replis; chacune de ses actions fut soumise à une véritable dissection morale. Les bruits qui avaient circulé sur le malheureux se révélèrent comme autant de serpents et sifflèrent autour de son nom avec d'autant plus de rage que l'entrée de Jean Loysel chez M. Durosay, avait forcé ses ennemis à se taire.

La femme de Jean Loysel fit bien des voyages à Caen, pour porter au pauvre innocent le tribut de ses consolations et de ses larmes, car elle croyait à son innocence comme à la justice de Dieu.

Le jour où sa Solange devait venir le voir, était pour Jean Loysel un jour de grande liesse, car elle ne lui apportait pas seulement les consolations de son cœur, elle lui apportait encore les baisers et les sourires de son enfant, de l'ange de la maison, de sa petite Jeanne, qui avait toujours à offrir à son père un bouquet de violettes, de marguerites, ou de pensées, cueillies par elle, — fleur vivante.

Au bout de quatre mois, Jean Loysel fut renvoyé, par la chambre des mises en accusation, devant la cour d'assises. Il devint alors difficile de l'ap-

procher, et les rares visites que sa femme fut autorisée à lui faire furent limitées à dix minutes.

La pauvre Solange vint se fixer à Caen, avec son enfant. D'ailleurs, la session allait bientôt s'ouvrir et le courage de son mari aurait besoin d'être raffermi à l'avance et pendant les débats, car le pauvre malheureux allait être soumis à une cruelle épreuve et le cœur pouvait lui manquer, en posant le pied sur la marche de la sellette, qui conduit si souvent à franchir les degrés de l'échafaud!

Enfin, le jour où Jean Loysel devait comparaitre devant la cour d'assises, se leva triste et sombre. C'était pour dix heures...

A neuf heures (il ne lui avait pas été permis d'entrer plus tôt), sa femme était dans sa cellule, avec son doux visage et sa mise décente.

— Eh bien! mon Jean, lui dit-elle. C'est pour aujourd'hui...

— Hélas!

— Je serai là, près de toi, au pied de ton banc... et j'espère que les gendarmes me permettront de te parler... Et puis un tribunal est un temple au même titre qu'une église, et Dieu y est présent, comme dans ses tabernacles. La justice; nous y comparaissons avec toi; il y a de notre honneur comme du tien...



